



Communiqué de presse de rentrée de la CIIP, 11 août 2021

EN ROUTE VERS LA NORMALITÉ LES CANTONS LATINS MISENT SUR LA SÉCURITÉ ET LA FLEXIBILITÉ

Malgré un contexte sanitaire encore instable, la rentrée scolaire se fera dans un souci de normalité selon des modalités adaptées et flexibles. Suivant les recommandations de la Confédération et des autorités sanitaires cantonales, les cantons membres de la CIIP se sont coordonnés pour la préparer. La diversité des scénarios envisagés permet une adaptabilité aux contextes locaux tout en assurant une réactivité optimale à l'évolution sanitaire. Les mesures de protection prises l'année dernière sont maintenues. Elles ont démontré qu'il était possible d'offrir un enseignement en présentiel tout en assurant la sécurité sanitaire. Cela se traduit en particulier par le suivi serré des cas pour bloquer les chaînes de transmission. S'y ajoute la possibilité de la vaccination qui est vivement encouragée par l'ensemble des cantons latins tout particulièrement pour les adultes et les jeunes dès 16 ans.

Soucieux que la situation pandémique ne s'aggrave pas ces prochaines semaines et préoccupés par le fait que les enfants et les adolescent.es ne soient pas déclarés groupes à risque, les Départements cantonaux de l'Instruction publique maintiendront la surveillance accrue dans les écoles dès la prochaine rentrée scolaire et appliqueront rigoureusement toutes les mesures qui ont fait leurs preuves l'année scolaire dernière. Il est important de rappeler que celles-ci ont permis d'endiguer la pandémie au sein des écoles et que, de fait, les espaces de formation ne peuvent être considérés comme des lieux de contamination. De plus, des dispositions seront prises pour encourager la vaccination notamment chez les jeunes dès 16 ans et chez les professionnel.les œuvrant dans les établissements de formation. En effet, outre le bénéfice individuel, la vaccination permet de minimiser le risque de flambée en milieu scolaire et ainsi de favoriser la poursuite de l'enseignement dans les meilleures conditions.

Les mesures de protection comme les gestes barrières (distanciation, hygiène des mains, aération systématisée et désinfection du mobilier) seront donc maintenues. Le masque ne sera pas obligatoire à l'école primaire. Au secondaire 1 et 2, durant les premières semaines de cours, la question du port du masque sera envisagée différemment d'un canton à l'autre selon que les personnes, enfants dès 16 ans et adultes, sont vaccinées ou guéries et/ou selon les résultats aux tests répétitifs.

La surveillance accrue sera également maintenue voire renforcée au sein des établissements scolaires. Elle se fera au moyen de tests répétitifs ou de tests ciblés et sur décision des services cantonaux de la santé.

Comme l'année dernière, les **tests ciblés** seront réalisés lorsqu'un ou plusieurs cas positifs seront détectés dans une classe ou un établissement. Des quarantaines pourront alors être mises en place selon les résultats et l'âge du public concerné.

Par contre, les **tests répétitifs et massifs** à tous les degrés de la scolarité sont considérés par les cantons latins comme une contrainte disproportionnée par rapport aux résultats attendus et au risque modéré que courent les enfants. En effet, la CIIP estime que les enfants et les jeunes ont déjà payé un lourd tribut durant la crise et il lui paraît difficile de mettre à nouveau l'ensemble du système scolaire sous pression, alors qu'une frange de la population adulte hésite encore à se faire vacciner. Ces tests de masse ne seront donc réalisés que dans quelques cantons, pour des périodes déterminées ou pour certains degrés de la scolarité uniquement.

Les activités extra-scolaires seront autorisées. Il est en effet indispensable d'offrir à nouveau aux élèves, étudiant.es et apprenti.es des activités culturelles et sportives. Les mesures de protection seront alors identiques aux plans de protection prévus pour la culture ou le sport et adaptées au type d'activité.

Les différents scénarios préparés conjointement durant l'été seront présentés dans les conférences de presse respectives des cantons membres de la CIIP. Ils permettront de concilier la reprise ordinaire des formations et la santé des élèves, des étudiant.es et apprenti.es, du corps enseignant et des autres personnes employées par les écoles.

Tout est mis en œuvre pour que la rentrée se déroule normalement, conformément aux directives cantonales et à l'évolution pandémique. **En misant sur la sécurité et la flexibilité ainsi que sur l'engagement sans faille du personnel enseignant, les autorités scolaires assurent un cadre dans lequel les élèves, étudiant.es et apprenti.es pourront développer de nouvelles connaissances et compétences en toute sérénité.**

Contacts

Jean-Pierre Siggen

Président de la CIIP, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg.
c/o Marianne Meyer Genilloud, responsable de l'information de la DICS,
026 305 12 29/Marianne.MeyerGenilloud@fr.ch;

Pascale Marro

Secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15/pascale.marro@ne.ch

La CIIP

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir <http://www.ciip.ch/>).